

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1917)
Heft: 175

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée générale du 1er juillet 1917 à Romont

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mêmes. Il devrait en outre y avoir un jury spécial pour les peintres et un pour les sculpteurs. M. Righini fait observer que ce mode de procéder a déjà été expérimenté sans succès. Sur la proposition de M. Bolens, l'Assemblée décide que le Comité central étudiera la question et fera à ce sujet des propositions aux sections dans le délai de six mois. Les sections de leur côté sont invitées à envoyer avant trois mois un préavis sur la question.

M. Stiefel propose ensuite de nommer parmi les peintres qui feront partie du jury de notre Société un artiste graveur, ce qui est accepté.

La Section de Berne se plaint de l'envahissement que nous subissons actuellement par l'art étranger en un temps où l'exportation de nos œuvres nous est rendue impossible et demande que la Société prenne position dans cette question. Après une longue et vive discussion, l'Assemblée décide d'intéresser la presse suisse à la situation souvent précaire de nos artistes.

M. Surbeck demande qu'on transmette au Département de l'Intérieur le vœu que le jury pour l'art appliqué soit nommé par les exposants. C'est accepté.

Revenant ensuite sur la question des candidatures les délégués appuient une demande de M. Fries de rappeler aux sections par la voie du journal que les conditions d'admission contenues dans les statuts ne sont pas strictes et que les sections doivent contrôler plus sérieusement les mérites des candidats.

Enfin, une brève discussion s'engage au sujet de la proposition de la section de Genève qui voudrait que les frais occasionnés par l'envoi des délégués à l'Assemblée générale fussent supportés par la Caisse centrale. Devant l'opposition fortement motivée qu'ils rencontrent, les délégués de Genève retirent leur proposition.

A 7 heures et demie, M. Righini lève la séance qu'il a dirigée avec la clarté et la logique que nous lui connaissons depuis longtemps.

C. RAMBERT.



Procès-verbal

de l'Assemblée générale du 1^{er} juillet 1917 à Romont.

M. *Ferdinand Hodler*, président, ouvre la séance à onze heures et demie en souhaitant la bienvenue à tous les membres actifs et passifs présents. L'Assemblée se lève pour honorer la mémoire de nos collègues *F. de Schaller* et *Ch. Conradin* que la mort nous a enlevés pendant l'année. La lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'an dernier paru au journal n'étant pas demandée, il est passé à l'ordre du jour. Le rapport annuel est lu et approuvé. La parole est donnée aux rapporteurs de la séance des délégués de la veille MM. *Rambert* et *Steck*. Ces deux procès-verbaux fort bien rédigés sont acceptés avec remerciements.

M. *R. Lugeon*, nommé comme délégué à l'Assemblée générale de la Caisse de secours, demande qu'il soit remplacé, étant empêché par des examens d'État de s'y rendre. M. *Rambert* est nommé à sa place.

Avant de continuer l'ordre du jour, le président demande à l'Assemblée de bien vouloir ratifier les décisions de l'Assemblée des délégués qui a discuté à fond toutes les questions dans une longue séance. Cette proposition reçoit une approbation unanime.

M. *Righini*, trésorier central, donne ensuite des explications sur la gestion et l'état de la Caisse centrale dont les comptes ont paru dans le dernier numéro du journal. Il donne également un aperçu de la marche de la Caisse de secours.

Le Budget 1917-1918 est fixé de la manière suivante:

Recettes.

Cotisations	Fr. 8000 —
Intérêts	» 700 —
Estantes	» 50 —
Abonnements <i>Art Suisse</i>	» 70 —
Total. Fr.	8820 —

Dépenses.

Secrétaire	Fr. 1200 —
Frais de bureau	» 600 —
Journal	» 3000 —
Collaboration littéraire	» 500 —
Comité central	» 800 —
Caisse de secours	» 1000 —
Imprévu	» 1720 —
Total. Fr.	8820 —

Ce budget est adopté.

L'assemblée se prononce ensuite sur l'admission des candidats présentés et dont la liste se trouve ci-dessous.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune proposition individuelle n'étant faite, le président remercie l'assemblée et lève la séance à midi.

Le Secrétaire central,
Théodore DELACHAUX.



Rapport annuel

présenté à l'Assemblée générale de 1917 à Romont.

Pour la troisième fois nous nous réunissons depuis que peu de jours après notre Assemblée de 1914 éclata la grande guerre. Pour la troisième fois, nous constatons que notre patrie a été épargnée par le fléau qui sévit tout à l'entour de nous et cette pensée nous remplit de gratitude; les vœux que nous formions les précédentes fois pour que nous soyons épargnés jusqu'au bout, nous les faisons une fois de plus et nous envoyons une pensée de reconnaissance à tous ceux qui veillent à nos frontières à la sécurité de la patrie.

Le Comité central, renouvelé en partie l'an dernier, s'est réuni quatre fois pendant l'exercice écoulé et convoqua une assemblée de délégués extraordinaire.

La tâche principale dont eut à s'occuper le comité